

## Troupes nationalistes chinoises en Birmanie\*

L'Assemblée générale des Nations Unies ayant condamné à l'unanimité la présence en Birmanie de « forces étrangères », le Gouvernement de la Chine nationaliste à Formose a consenti à exhorter les forces chinoises à quitter la Birmanie. Par conséquent, une évacuation limitée a eu lieu du 7 novembre au 8 décembre 1953; à cette dernière date, environ 2,000 membres des forces armées et personnes à leur charge avaient quitté la Birmanie pour se rendre à Formose. Après de nouvelles négociations, une deuxième série d'évacuations a commencé le 14 février 1954. Environ 150 personnes ont été transportées par avion à Formose tous les deux jours depuis cette date, et à la fin de février plus de mille avaient été évacuées. Les Birmans se sont plaints de ce que la plupart des armes à feu rendues en novembre et décembre étaient désuètes, mais des armes modernes en nombre considérable ont été rendues au cours de la deuxième phase. Les Birmans ont prolongé la trêve jusqu'au 15 mars et promis de la prolonger davantage au besoin. On se propose actuellement de transporter 3,000 évacués, y compris les membres des forces armées et les personnes à leur charge. Si l'on y réussit, plus de 5,000 partisans nationalistes chinois auront quitté la Birmanie au cours des deux opérations, et l'on espère avoir résolu le problème.

## Commission spéciale des prisonniers de guerre

A sa huitième session, l'Assemblée a adopté par 46 voix (y compris celle du Canada) contre 5 (le bloc soviétique), et 6 abstentions, une résolution réaffirmant l'inquiétude de l'Assemblée devant l'évidence qu'un grand nombre de prisonniers de la seconde guerre mondiale n'avaient pas été rapatriés ou qu'on ne possédait sur leur sort aucune précision. Cette résolution priait tous les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait de fournir des renseignements sur les prisonniers et de leur permettre à tous de se faire rapatrier. Elle louait la Commission spéciale des prisonniers de guerre de l'œuvre qu'elle avait accomplie et lui demandait de poursuivre ses efforts. Bien que la Commission ait obtenu peu de résultats concrets, il est incontestable que son existence et les discussions relatives à ses travaux ont aidé à attirer l'attention publique sur ce problème resté sans solution. Le rapatriement rapide des prisonniers allemands qui s'est effectué au cours de ces derniers mois présente un intérêt particulier. Dans un communiqué publié après les négociations du mois d'août dernier entre l'Union soviétique et l'Allemagne orientale, l'agence Tass avait annoncé que certaines mesures devaient être prises en vue de la libération des prisonniers de guerre allemands. Depuis cette date, 10,000 prisonniers allemands, dont environ 1,500 internés civils, ont été rapatriés. Un certain nombre d'entre eux sont restés en Allemagne orientale; d'autres se sont rendus en Allemagne occidentale, selon la région où se trouvaient leurs domiciles antérieurs. En outre, le Gouvernement soviétique a annoncé récemment que 28 prisonniers militaires et 6 prisonniers civils de nationalité italienne seraient libérés au cours des deux premiers mois de 1954. Il y a quelque temps, les Sociétés de la Croix-Rouge de la Chine et du Japon ont arrêté les conditions dans lesquelles plusieurs prisonniers japonais pourraient être rapatriés. Le Gouvernement soviétique a toujours soutenu qu'il détenait seulement 13,000 prisonniers allemands, bien que le Gouvernement allemand en estimât le nombre à un chiffre beaucoup plus élevé. D'après des informations publiées par la presse soviétique, les Italiens en voie d'être libérés sont les seuls qui soient détenus en U.R.S.S., « à la connaissance des autorités soviétiques ».

\* Voir *Affaires Extérieures* de janvier 1954, pp. 24-25.